SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

Zoom santé

Novembre 2015 | Numéro 52

Port du casque à bicyclette : où en sont les Québécois en 2014 ?

Série *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*

Katrina Joubert, Jasline Flores et Monique Bordeleau[1]

INTRODUCTION

Il est reconnu que le port d'un casque à bicyclette réduit le risque de subir des blessures sévères, à la tête ou au visage, ou même de décéder lors d'une collision ou d'une chute[2, 3, 4]. Malgré cela, l'utilisation de cet équipement de protection n'est pas encore généralisée et les débats sont nombreux, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde, quant à la pertinence de légiférer pour le rendre obligatoire. Les dernières statistiques publiées au Québec, provenant d'une enquête populationnelle, indiquent que le taux de port du casque chez les cyclistes se situait à 35 % en 2009-2010[5].

Selon les plus récentes données comptabilisées par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) sur la base des rapports d'accident transmis par les policiers et le Bureau du coroner du Québec, de nombreux cyclistes sont victimes d'une collision impliquant un véhicule routier[6]. En effet, de 2009 à 2014, il y a eu, en moyenne, 17 décès par année, 103 blessés nécessitant une hospitalisation et pas moins de 1 836 blessés légers[7].

Pour la deuxième fois, l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (ESCC) a documenté, en 2013-2014, au niveau national, le port d'équipements de protection lors de la pratique de certaines activités sportives et récréatives, telles que la bicyclette (pour plus de détails sur l'ESCC, voir l'encadré *À propos de l'enquête* à la page 6). L'objectif de la présente publication est donc de mettre à jour les données sur le taux de port du casque à bicyclette au Québec et de discuter de l'évolution du phénomène depuis 2009-2010, et ce, afin de mieux soutenir les actions menées dans ce domaine.

---

1. Les auteures tiennent à remercier Michel Lavoie (INSPQ) et Benoît Tremblay (DPS-MEESR) pour leur collaboration à la rédaction ainsi que Ghyslaine Neill et Patricia Caris (ISQ) pour leurs judicieux commentaires.

2. D. C. THOMPSON, F. RIVARA et R. THOMPSON (1999), "Helmets for preventing head and facial injuries in bicyclists", *Cochrane Database of Systematic Reviews*, vol. 4, n° CD001855, 31 p. doi : 10.1002/14651858.CD001855.

3. R. G. ATTEWELL, K. GLASE et M. MCFADDEN (2001), "Bicycle helmet efficacy: A meta-analysis", *Accident Analysis and Prevention*, vol. 33, n° 3, p. 345-352.

4. R. ELVIK (2013), "Corrigendum to: Publication bias and time-trend bias in meta-analysis of bicycle helmet efficacy: A re-analysis of Attewell, Glase and McFadden, 2001", *Accident Analysis and Prevention*, vol. 60, p. 245-253.

5. K. JOUBERT, J. FLORES, M. BORDELEAU, M. LAVOIE et D. DUMAYS (2014), « Utilisation du casque protecteur lors de la pratique d'activités sportives et récréatives au Québec », *Zoom santé*, Institut de la statistique du Québec, n° 47, octobre, 8 p.

6. Excluant les chutes et les incidents hors route.

7. Société de l'assurance automobile du Québec (2015), *Bilan routier 2014*, [En ligne]. [www.saaq.gouv.qc.ca/publications/presentation/bilan_routier_2014/bilan_routier.pdf] (Consulté le 10 septembre 2015).

MÉTHODOLOGIE

Le taux de port du casque est défini ici par la fréquence d'utilisation de cet équipement de protection lors de la pratique de la bicyclette chez les personnes ayant participé à cette activité au cours d'une période de 12 mois. Le portrait des utilisateurs du casque protecteur est dressé en fonction du sexe, de l'âge, du niveau de revenu du ménage, du niveau de scolarité pour les cyclistes de 25 ans et plus et de la région sociosanitaire de résidence (voir l'encadré à la page 5 pour la définition des indicateurs).

Un test du khi-deux (test d'indépendance) avec ajustement de Satterthwaite a été utilisé au niveau global pour chacune des variables de croisement afin de vérifier l'association entre la variable d'analyse et les différentes variables de croisement. Un test de différence de proportions a également été effectué afin de déceler les écarts significatifs entre les proportions estimées pour les deux cycles étudiés, la mesure étant comparable entre 2009-2010 et 2013-2014.

PORT DU CASQUE À BICYCLETTE

Au Québec, de plus en plus de cyclistes portent un casque

En 2013-2014, le taux de port du casque atteint 43 % chez les personnes de 12 ans et plus ayant fait de la bicyclette au cours d'une période de 12 mois. Il s'agit d'une augmentation notable depuis 2009-2010, alors que ce taux était de 35 % (figure 1). Le pourcentage représente approximativement 1 450 500 cyclistes en 2013-2014 (tableau 1). Soulignons, par ailleurs, que la proportion de la population québécoise, âgée de 12 ans et plus, s'adonnant à la bicyclette n'a pas changé au cours de la période étudiée et se situe à environ 50 % (donnée non illustrée). Ainsi, les cyclistes québécois se protègent plus maintenant.

Si les femmes sont toujours proportionnellement plus nombreuses à porter un casque à bicyclette que les hommes, une augmentation dans le temps s'observe dans les deux groupes ; la proportion passe de 38 % à 48 % chez les femmes et de 32 % à 39 % chez les hommes (figure 1).

En 2013-2014, le taux de port du casque augmente également en fonction de l'âge entre 20 et 64 ans, tout comme en 2009-2010. Les jeunes de 12 à 19 ans portent moins le casque que leurs aînés, soit les personnes de 45-64 ans et de 65 ans et plus (36 % c. 50 % et 52 %) (figure 1). Autre résultat à mentionner : l'utilisation du casque a augmenté significativement durant la période étudiée pour tous les groupes d'âge, sauf les 20-24 ans ; d'ailleurs, ces derniers sont les moins enclins à utiliser un casque protecteur en 2013-2014 (28 %).

Figure 1
Taux de port du casque lors de la pratique de la bicyclette selon le sexe et l'âge, population âgée de 12 ans et plus ayant fait de la bicyclette au cours d'une période de 12 mois, Québec, 2009-2010 et 2013-2014

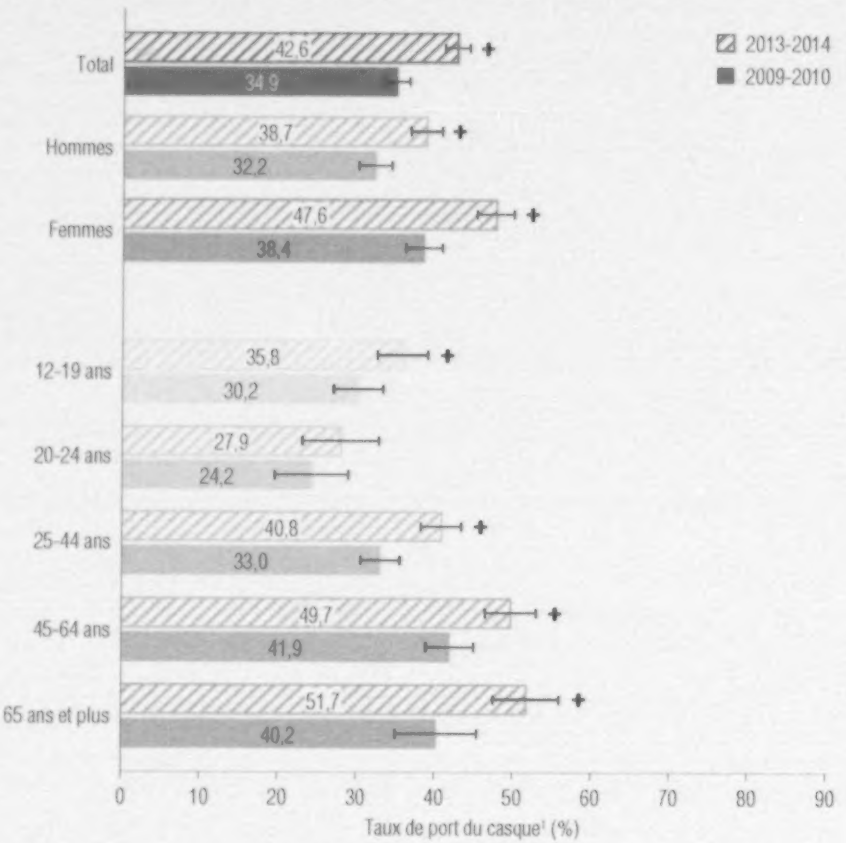

\+ La proportion estimée est significativement plus élevée en 2013-2014 qu'en 2009-2010 au seuil de 0,05.

1. Comprend les catégories regroupées : la plupart du temps et toujours.

Note : Bornes inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance (à 95 %) qui définissent la précision des estimations obtenues.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, 2009-2010 et 2013-2014, fichiers de partage. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les personnes ayant des revenus plus élevés portent davantage un casque à bicyclette et sont plus susceptibles de le faire en 2013-2014 qu'en 2009-2010

Le taux de port du casque à bicyclette en 2013-2014 tend à augmenter avec le revenu du ménage passant de 24 % chez les moins favorisés à 56 % chez les personnes dont le revenu du ménage se situe dans le quintile le plus élevé (tableau 1). Cette tendance est également observée en 2009-2010. Fait à noter, seuls les cyclistes dont le revenu se situe dans les trois quintiles les plus élevés portent davantage le casque en 2013-2014 qu'en 2009-2010 (tableau 1).

Tableau 1
Taux de port du casque lors de la pratique de la bicyclette selon le niveau de revenu du ménage, population âgée de 12 ans et plus ayant fait de la bicyclette au cours d'une période de 12 mois, Québec, 2009-2010 et 2013-2014

	Taux de port du casque[1]	
	2009-2010	2013-2014
	%	
Niveau de revenu du ménage		
Quintile 1 – le plus faible	23,9[a,b]	24,0[a,b]
Quintile 2	31,3[a]	35,9[a,b]
Quintile 3	31,4[b]	42,6[a] +
Quintile 4	37,0[a,b]	45,9[b] +
Quintile 5 – le plus élevé	46,0[a,b]	55,6[a,b] +
Ensemble du Québec	**34,9**	**42,6** +
Population estimée	1 165 200	1 450 500

a ou b Pour un cycle donné, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

\+ La proportion estimée est significativement plus élevée en 2013-2014 qu'en 2009-2010 au seuil de 0,05.

1. Comprend les catégories regroupées : la plupart du temps et toujours.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, 2009-2010 et 2013-2014, fichiers de partage. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Il y a une augmentation du taux de port du casque pour chacun des niveaux de scolarité étudiés entre 2009-2010 et 2013-2014

Le taux de port du casque en 2013-2014 chez les cyclistes âgés de 25 ans et plus augmente en fonction du niveau de scolarité. En effet, 30 % des cyclistes ayant un diplôme d'études secondaires ou une scolarité moindre portent un casque, tandis que c'est le cas de 40 % des titulaires d'un diplôme d'études collégiales et de 62 % des personnes ayant un diplôme universitaire (tableau 2). Ce portrait est le même que celui observé en 2009-2010.

Quant aux changements dans le temps, les cyclistes de tous les niveaux de scolarité considérés dans ce bulletin sont plus nombreux en proportion à porter un casque protecteur en 2013-2014 qu'en 2009-2010.

Tableau 2
Taux de port du casque lors de la pratique de la bicyclette selon le plus haut niveau de scolarité atteint, population âgée de 25 ans et plus ayant fait de la bicyclette au cours d'une période de 12 mois, Québec, 2009-2010 et 2013-2014

	Taux de port du casque[1]	
	2009-2010	2013-2014
	%	
Niveau de scolarité		
Diplôme d'études secondaires ou moins	24,8[a]	30,3[a] +
Diplôme d'études collégiales	31,9[a]	40,4[a] +
Diplôme universitaire	52,2[a]	62,1[a] +

a Pour un cycle donné, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

\+ La proportion estimée est significativement plus élevée en 2013-2014 qu'en 2009-2010 au seuil de 0,05.

1. Comprend les catégories regroupées : la plupart du temps et toujours.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, 2009-2010 et 2013-2014, fichiers de partage. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Dans plus de la moitié des régions du Québec, les cyclistes portent davantage le casque en 2013-2014 qu'en 2009-2010

En 2013-2014, dans six régions sociosanitaires, le taux de port du casque à bicyclette se distingue de celui observé dans le reste du Québec : la Capitale-Nationale (51 %) et l'Outaouais (56 %) affichent un taux plus élevé, tandis que la Mauricie et le Centre-du-Québec (31 %), l'Abitibi-Témiscamingue (34 %), le Nord-du-Québec (34 %) et la Montérégie (38 %) présentent des taux plus bas (tableau 3).

Pour toutes les régions du Québec, on constate une tendance à la hausse du taux de port du casque entre 2009-2010 et 2013-2014 (tableau 3). Cette augmentation est statistiquement significative pour 9 régions sur 16. Parmi celles-ci, trois (Côte-Nord, Chaudière-Appalaches et Lanaudière) avaient un taux inférieur à celui du reste du Québec en 2009-2010, alors qu'en 2013-2014, elles ne s'en distinguent plus.

Tableau 3
Taux de port du casque lors de la pratique de la bicyclette selon la région sociosanitaire de résidence, population âgée de 12 ans et plus ayant fait de la bicyclette au cours d'une période de 12 mois, Québec, 2009-2010 et 2013-2014

	Taux de port du casque[1]	
	2009-2010	2013-2014
	%	
Bas-Saint-Laurent	28,4	43,2 +
Saguenay–Lac-Saint-Jean	39,6	47,3
Capitale-Nationale	47,3 ↑	51,3 ↑
Mauricie et Centre-du-Québec	22,6 ↓	30,6 ↓ +
Estrie	34,7	44,6 +
Montréal	40,7 ↑	45,5
Outaouais	50,6 ↑	55,6 ↑
Abitibi-Témiscamingue	26,5 ↓	34,1 ↓
Côte-Nord	22,5 ↓	39,7 +
Nord-du-Québec	19,3 ↓	34,3 ↓ +
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	43,3 ↑	48,8
Chaudière-Appalaches	26,6 ↓	38,3 +
Laval	36,3	42,5
Lanaudière	26,5 ↓	38,3 +
Laurentides	33,7	45,8 +
Montérégie	30,0 ↓	37,9 ↓ +
Ensemble du Québec	**34,9**	**42,6 +**

↑ ou ↓ Pour un cycle donné, la proportion estimée est significativement plus élevée ou plus faible que celle du reste du Québec au seuil de 0,05.

\+ La proportion estimée dans la région est significativement plus élevée en 2013-2014 qu'en 2009-2010 au seuil de 0,05.

1. Comprend les catégories regroupées : la plupart du temps et toujours.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadienne*, 2009-2010 et 2013-2014, fichiers de partage. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

CONCLUSION

Selon les données tirées de l'ESCC, en 2013-2014, le taux de port du casque chez les cyclistes québécois atteint 43 %, ce qui constitue une hausse importante depuis 2009-2010 (35 %). Cette augmentation est d'autant plus significative que la proportion de personnes disant pratiquer la bicyclette au cours de l'année précédant l'enquête n'a pas varié entre ces deux cycles (tout près de 50 %). À l'échelle régionale, on note une hausse du port du casque pour 9 régions sur 16.

À titre indicatif, d'après les données publiées par la SAAQ, le taux de port du casque, tel qu'estimé par des enquêtes d'observation, est passé de 37 % en 2008 à 51 % en 2012[8]. Malgré le fait que les données produites par la SAAQ et celles provenant de l'ESCC ne soient pas comparables compte tenu de leurs différences méthodologiques, les deux sources indiquent une augmentation du taux sur une période de cinq ans. Selon les données de la SAAQ, les enfants de 0-4 et 5-9 ans affichent les taux les plus élevés (96 % et 71 %, respectivement en 2012), ce qui pourrait contribuer à la hausse du taux global estimé. Contrairement à l'enquête de la SAAQ, l'ESCC ne comprend que les personnes de 12 ans et plus. D'autres résultats provenant de ces deux enquêtes vont dans le même sens : par exemple, les jeunes de 16-24 ans présentent le taux de port du casque le plus faible et les femmes sont plus nombreuses à porter un casque pour faire de la bicyclette.

Par ailleurs, le bilan des cyclistes victimes de la route (décédés ou blessés) en 2013-2014 s'est également amélioré comparativement à 2009-2010 avec une diminution de 13 %, selon les données annuelles jumelées de la SAAQ[9, 10].

8. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (à paraître), *Enquête sur le port du casque de sécurité. Résultats des enquêtes 2000 à 2012*.
9. Sans compter les cas où un cycliste percute une portière ouverte, événements survenus sur les routes n'étant pas comptabilisés par la SAAQ.
10. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (2015), *op. cit.*

Cependant, les résultats présentés dans ce bulletin démontrent clairement qu'il y a encore des groupes de cyclistes qui ne semblent pas adopter ce comportement préventif. En effet, malgré une hausse du port du casque depuis 2009-2010, plus de la moitié des cyclistes ne portent pas de casque, en particulier les jeunes de 12 à 24 ans, les personnes n'ayant pas obtenu de diplôme d'études secondaires et celles dont le revenu du ménage se situe dans le quintile le plus faible. Enfin, le taux d'utilisation du casque n'a pas varié entre 2009-2010 et 2013-2014 chez les personnes moins favorisées (les deux quintiles de revenu les plus faibles) ni chez celles âgées de 20 à 24 ans.

Il convient de mentionner finalement qu'aucune loi ne régit présentement le port du casque à bicyclette au Québec, comme c'est le cas dans certaines provinces canadiennes[11,12] ou dans d'autres pays[13,14]. Les statistiques présentées dans cet article témoignent donc d'une augmentation volontaire de l'utilisation du casque à bicyclette entre 2009-2010 et 2013-2014, ainsi que de l'importance de continuer à mesurer l'évolution de ce comportement préventif dans la population.

INDICATEURS UTILISÉS

Taux de port du casque à bicyclette

Proportion de personnes qui ont déclaré porter un casque « toujours » ou « la plupart du temps » (catégories regroupées) lors de la pratique de la bicyclette parmi celles qui ont fait cette activité au cours d'une période de 12 mois. Cet indicateur est basé sur la question suivante :

- Lorsque vous faites de la bicyclette, à quelle fréquence portez-vous un casque ?
  Toujours, la plupart du temps, rarement ou jamais

Avoir fait de la bicyclette au cours d'une période de 12 mois

Indicateur qui inclut les personnes ayant répondu oui à au moins une des trois questions suivantes :

- Au cours des trois derniers mois, avez-vous fait de la bicyclette ?
- Au cours des trois derniers mois, avez-vous fait de la bicyclette pour vous rendre au travail ou à l'école et pour en revenir ?
- Au cours des 12 derniers mois, avez-vous fait de la bicyclette ?

Niveau de revenu du ménage

Indicateur de la distribution du revenu du ménage (provenant de toutes sources et classé en fonction des seuils de faible revenu de Statistique Canada) en cinq groupes de taille égale (quintiles), par ordre croissant de revenu, par province. La mesure est construite à partir du ratio ajusté du revenu total du ménage au seuil de faible revenu correspondant aux tailles du ménage et de la communauté, fournissant ainsi une comparaison proportionnelle du revenu d'un ménage à l'ensemble des revenus des ménages répondants de la province. Cet indicateur est basé sur la question suivante :

- Au meilleur de votre connaissance, à combien estimez-vous le revenu total du ménage incluant tous les membres du ménage, provenant de toutes les sources, avant impôts et autres déductions, au cours des 12 derniers mois ?

Niveau de scolarité

Indicateur du plus haut niveau de scolarité atteint sur le plan individuel. L'indice compte trois catégories : diplôme d'études secondaires ou études inférieures (2e secondaire ou moins, 3e ou 4e secondaire, 5e secondaire, diplôme d'études secondaires, études postsecondaires, diplôme d'études postsecondaires), diplôme d'études collégiales (diplôme ou certificat d'une école de métiers ou à la suite d'une période d'apprentissage, diplôme ou certificat d'un collège communautaire, d'un cégep, d'une école de sciences infirmières ou autre) et diplôme universitaire (certificat universitaire inférieur au baccalauréat, baccalauréat, diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat). Cet indicateur est basé sur les questions suivantes :

- Avez-vous obtenu un diplôme d'études secondaires ?
  Oui ou Non
- Quel est le plus haut certificat ou diplôme que vous avez obtenu ?
  Catégories énumérées ci-dessus

11. B. E. HAGEL, et N. L. YANCHAR (2013), « Le port du casque de vélo au Canada : la nécessité d'une législation pour réduire le risque de traumatismes crâniens », *Société canadienne de pédiatrie*, Comité de prévention des blessures, vol. 18, nº 9, p. 481-486.

12. PARACHUTE – PRÉVENIR LES BLESSURES. SAUVEZ DES VIES (2014), *Réglementation sur le port du casque de cycliste. Canada. Lois provinciales Canadiennes sur le port du casque de cycliste*, [sic] [En ligne]. [www.parachutecanada.org/telechargez/politique/ReglementationSurlePortduCasques_Mars2014.pdf] (Consulté le 10 septembre 2015).

13. J. OLIVIER, S. R. WALTER et R. H. GRZEBIETA (2013), "Long term bicycle related head injury trends for New South Wales, Australia following mandatory helmet legislation", *Accident Analysis and Prevention*, vol. 50, p. 1128-1134.

14. A. MACPHERSON, et A. SPINKS (2008), "Bicycle helmet legislation for the uptake of helmet use and prevention of head injuries", *Cochrane Database of Systematic Reviews*, vol. 3, nº CD005401, 9 p. doi : 10.1002/14651858.CD005401.pub3.

À propos de l'enquête

L'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (ESCC) est une série d'enquêtes générales et thématiques réalisées par Statistique Canada dans les provinces et territoires. Sept enquêtes générales ont déjà eu lieu, à savoir en 2000-2001, 2003, 2005, 2007-2008, 2009-2010, 2011-2012 et 2013-2014. Elles fournissent des données représentatives des régions sociosanitaires sur l'état de santé, ses déterminants et l'utilisation des services de santé. Pour chacun des cycles, environ 130 000 personnes (près de 25 000 au Québec) participent à une entrevue assistée par ordinateur, en personne ou au téléphone, d'environ 45 minutes. Un répondant de 12 ans et plus est sélectionné au hasard dans chaque ménage. La population visée est celle des ménages privés et couvre 98 % de la population canadienne; elle ne comprend donc pas les résidents des réserves indiennes, des bases des Forces canadiennes, des établissements et de certaines régions éloignées.

Pour en savoir plus sur l'ESCC, veuillez consulter le site Web suivant : www.statcan.ca/menu-fr.htm

Pour accéder aux fichiers de microdonnées des enquêtes (fichiers de partage pour le Québec), vous pouvez vous adresser au Centre d'accès aux données de recherche de l'ISQ (CADRISQ) à l'aide de son site Web (www.stat.gouv.qc.ca/sad/acces_microdonnees.htm) ou par téléphone (514 343-2299).

Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques de santé en vertu du Programme de mise en valeur des données d'enquêtes de l'ISQ.

Ont collaboré à la réalisation : Kate Dupont, vérification des chiffres
Direction des statistiques de santé
Nicole Descroisselles, révision linguistique
Gabrielle Tardif, mise en page
Direction des communications

Pour plus de renseignements : Katrina Joubert
Direction des statistiques de santé
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, 5e étage
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 873-4749 (poste 6129)
Télécopieur : 514 864-9919
Courriel : contactsante@stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4e trimestre 2015
ISSN 1911-5539 (PDF)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2006

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Institut de la statistique Québec